

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 079-200041317-20210629-C__18_06_2021-DE



C- 18-06-2021

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

FINANCES ET FISCALITÉ - GARANTIE D'EMPRUNT – PRÊT D'UN MONTANT DE 4 160 950 € AU SYNDICAT MIXTE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATE-FORME NIORT TERMINAL POUR LE REFINANCEMENT D'UN PRÊT

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Valérie BELY-VOLLAND à Jeanine BARBOTIN, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Sophia MARC à Jacques BILLY, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Christelle CHASSAGNE.

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

FINANCES ET FISCALITÉ - GARANTIE D'EMPRUNT – PRÊT D'UN MONTANT DE 4 160 950 € AU SYNDICAT MIXTE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATE-FORME NIORT TERMINAL POUR LE REFINANCEMENT D'UN PRÊT

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui a conféré aux collectivités territoriales et leurs groupements tout un ensemble de compétences, dont le pouvoir d'intervention économique ;

Vu les articles L.1511-2 à L.1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2252-1, L.2552-2, L.5111-4, L.5616-1 et suivants et D.1511-30 à D.1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales règlementant les conditions d'octroi des garanties d'emprunt accordées par les collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2009 portant création du Syndicat Mixte pour la promotion et le développement de la plate-forme « Niort-Terminal » dont la Communauté d'Agglomération de Niort est membre ;

Vu la délibération du 26 janvier 2009, relative à l'accord de principe sur le financement de la plateforme multimodale Niort Terminal et sur la création d'un Syndicat Mixte Ouvert ;

Vu la délibération du 27 mai 2013 relative à la garantie d'emprunt accordée au Syndicat Mixte pour la Promotion et le Développement de la Plate-forme Niort Terminal pour un montant de 5 600 000 € ;

Considérant le besoin du Syndicat Mixte pour la Promotion et le Développement de la Plate-forme Niort Terminal de refinancer son emprunt contracté auprès du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres ;

Considérant la décision du Syndicat Mixte pour la Promotion et le Développement de la Plate-forme Niort Terminal de refinancer auprès de la Banque Postale son emprunt à hauteur de 4 160 950 € pour lequel la Communauté d'Agglomération du Niortais accepte d'apporter sa garantie ;

Considérant l'offre de financement et les conditions générales version CG-LPB-2021-12 y attachées proposées par la Banque Postale au profit de l'emprunteur ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : Accord du Garant

L'assemblée délibérante de la CAN accorde sa garantie pour le remboursement de toute somme due en principal à hauteur de 100% (quotité garanti), augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retards, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur dont les caractéristiques sont définies à l'article 2.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur :	La Banque Postale
Emprunteur :	Syndicat Mixte pour la Promotion et le développement de la Plate-forme Niort Terminal
Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt :	4 160 950,00 €
Durée :	25 ans
Objet :	Financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/07/2021 au 01/07/2046

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	4 160 950,00 €
Versement des fonds	4 160 950,00 € versés automatiquement le 01/07/2021
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 1,03 %
Base de calcul des intérêts	30/360
Echéances d'amortissement d'intérêts :	et Trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Base de calcul des intérêts	30/360

Garantie

Garant : Communauté d'Agglomération du Niortais

Quotité garantie : capital prêté à hauteur de 100%, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt.

Article 3 : Appel de la Garantie

Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive dans la limite de la quotité garantie.

Article 4 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal du garant est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué